

?? Sécurité des produits, conformité, élimination

- [\[\] \[\] \[\] \[\] !\[\]\(1207edb9a08751d3d55970560645ed23_img.jpg\) Consignes de sécurité pour les montures et les trépieds](#)
- [\[\] \[\] \[\] \[\] Consignes générales de sécurité pour les piles](#)
- [\[\] \[\] \[\] \[\] Instructions d'élimination des piles](#)

?? ?? Consignes de sécurité pour les montures et les trépieds

Manipulez les pieds du trépied avec précaution lors du déploiement et du repliage afin d'éviter de vous pincer les doigts.

Lors de la fixation ou du retrait de contrepoids, de montures ou d'autres composants lourds, veillez à ce qu'aucun objet ne puisse tomber sur vos pieds.

Manipulez toutes les pinces avec précaution afin d'éviter tout desserrage accidentel.

?? Consignes générales de sécurité pour les piles

Veillez conserver ce guide en lieu sûr afin de pouvoir vous y référer plus tard. Transmettez-les aux propriétaires suivants.

Cet appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris des enfants) ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou manquant d'expérience et/ou de connaissances, à moins qu'elles ne soient supervisées ou ne leur donnent des instructions par une personne responsable de leur sécurité, sur la façon d'utiliser l'appareil.

L'appareil n'est pas un jouet pour les enfants. Par conséquent, éloignez les enfants. Les enfants doivent être surveillés afin qu'ils ne jouent pas avec la batterie.

La transformation ou le changement de l'appareil compromet la sécurité du produit.

Les modifications et réparations sur l'appareil ne peuvent être effectuées que par le fabricant ou par des personnes expressément autorisées par le fabricant.

N'ouvrez jamais l'appareil vous-même. Ne faites aucune réparation vous-même !

Manipulez l'appareil avec précaution. Il peut être endommagé par des chocs, des coups ou des chutes même d'une petite hauteur.

Gardez l'appareil à l'abri de l'humidité et de la chaleur extrême.

Restez à proximité pendant le chargement de la batterie et vérifiez régulièrement sa température. Si la chaleur est élevée, arrêtez immédiatement de charger. Une batterie qui chauffe ou se déforme pendant la charge ne doit pas être utilisée.

Ne plongez jamais l'appareil dans l'eau ou d'autres liquides.

Ne touchez pas l'appareil avec les mains mouillées ou humides.

Vérifiez l'appareil pour déceler tout dommage avant de l'utiliser pour la première fois. Ne l'utilisez pas s'il présente des dommages visibles.

N'utilisez jamais l'appareil après un dysfonctionnement, par ex. s'il est tombé dans l'eau, s'il est tombé ou s'il est autrement endommagé.

Débranchez la batterie des appareils connectés si vous ne les utilisez pas pendant une longue période.

?? Instructions d'élimination des piles

Les piles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères. En tant que consommateur, vous êtes légalement tenu de restituer les batteries défectueuses qui ne peuvent plus être chargées pour une élimination appropriée. Vous pouvez déposer vos piles dans les points de collecte publics de votre commune et partout où des piles du même type sont vendues.

Les appareils électriques contiennent des ressources précieuses, mais aussi des polluants. Les points de collecte les remettent à des entreprises d'élimination des déchets certifiées qui vérifient si les appareils peuvent être réutilisés. Idéalement, les anciens appareils peuvent être remis à neuf. Dans le cas contraire, les polluants sont éliminés des appareils et les ressources précieuses sont recyclées si nécessaire. Cela protège l'environnement.

Remarque sur la prévention des déchets

Selon la directive 2008/98/CE relative aux déchets et la législation des États membres de l'Union européenne, les mesures de prévention des déchets ont généralement la priorité sur les mesures de gestion des déchets. Afin d'éviter le gaspillage, l'objectif principal des appareils électriques et électroniques est de prolonger leur durée de vie en réparant les appareils défectueux et en vendant les appareils usagés fonctionnels au lieu de les jeter. Le programme fédéral de prévention des déchets contient de plus amples informations.